



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9552^e séance

Mardi 20 février 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana)

Membres :

| | |
|---|-----------------------------------|
| Algérie | M. Bendjama |
| Chine | M. Zhang Jun/M. Sun Zhiqiang |
| Équateur | M. Montalvo Sosa |
| États-Unis d'Amérique | M ^{me} Thomas-Greenfield |
| Fédération de Russie | M. Nebenzia |
| France | M. de Rivière |
| Japon | M. Yamazaki |
| Malte | M ^{me} Frazier |
| Mozambique | M. Afonso |
| République de Corée | M. Hwang |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Dame Barbara Woodward |
| Sierra Leone | M. Kanu |
| Slovénie | M. Žbogar |
| Suisse | M ^{me} Baeriswyl |

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Égypte, d'Israël, du Qatar et de la Tunisie à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions du règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/173, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Algérie.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier sincèrement, Madame la Présidente, des efforts que vous avez déployés pour convoquer cette séance afin que nous puissions nous prononcer sur le projet de résolution S/2024/173.

Le projet de résolution à l'examen est l'aboutissement de discussions approfondies entre les membres du Conseil de sécurité. En tant que principal gardien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil ne peut se permettre de rester passif face aux appels à un cessez-le-feu à Gaza. Avec ce texte, notre intention est de donner au Conseil les moyens de remplir son mandat et de protéger des vies, en commençant par un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Les membres du Conseil ont disposé d'un temps suffisant pour délibérer sur le contenu du texte. Notre approche a consisté à examiner méticuleusement les propositions et les amendements reçus, ce qui nous a permis d'aboutir à ce que nous jugeons être un texte équilibré, capable de recueillir un large appui.

Le projet de résolution met l'accent sur des éléments clefs, notamment : premièrement, un cessez-le-feu humanitaire ; deuxièmement, l'acheminement sans entrave de l'aide

dans toute la bande de Gaza ; troisièmement, le rejet du déplacement forcé des Palestiniens ; quatrièmement, le respect des mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice ; et enfin cinquièmement, la nécessité impérative pour toutes les parties de respecter les obligations que leur impose le droit humanitaire international.

Tout au long du processus, nous avons entendu des appels à donner du temps à une voie parallèle afin de préserver ses chances d'aboutir, et des inquiétudes ont été exprimées quant au fait que toute action du Conseil mettrait en péril cet effort. Or, près d'un mois après que la Cour internationale de Justice a rendu ses ordonnances, il n'y a toujours aucun signe permettant d'espérer une amélioration de la situation à Gaza. Le silence, selon nous, n'est pas une option viable. L'heure est à l'action et à la vérité.

Les membres du Conseil de sécurité ont la responsabilité de voter pour des mesures visant à défendre la paix et la sécurité internationales. Le projet de résolution prend position en faveur de la vérité et de l'humanité et s'oppose aux partisans du meurtre et de la haine. Voter pour, c'est manifester son appui au droit des Palestiniens à la vie. À l'inverse, voter contre revient à approuver la violence implacable et la punition collective qui leur sont infligées. Voter pour le projet apporte à des centaines de milliers d'enfants l'espoir qu'ils pourront retourner à l'école et jouir de leur droit à l'éducation. À l'inverse, voter contre le projet de résolution, c'est voter pour l'anéantissement de leurs rêves d'une vie meilleure. Voter pour le projet de résolution, c'est être solidaire des droits des Palestiniennes, tandis que voter contre revient à accepter des pratiques dégradantes qui détruisent leur dignité. En outre, appuyer le projet de résolution revient à approuver le droit des Palestiniens à l'alimentation, tandis que le rejeter revient à approuver la famine comme moyen de guerre contre des centaines de milliers de Palestiniens. Voter pour le projet de résolution, c'est défendre le droit à la santé, tandis que voter contre, c'est approuver les violations du caractère sacré des hôpitaux et condamner à mort celles et ceux qui dans un premier temps y ont échappé.

Le Conseil ne doit pas se contenter d'appeler à un cessez-le-feu, il doit veiller à ce que toutes les parties le respecte scrupuleusement. La communauté internationale doit agir rapidement, car la valeur d'un cessez-le-feu diminue à chaque instant qui passe. Nous approchons à grands pas d'un point critique où l'appel à l'arrêt de la machine de violence n'aura plus d'importance. Aujourd'hui, chaque Palestinien est une cible pour la mort, l'extermination et le génocide. Nous devrions tous nous demander combien de vies innocentes doivent être sacrifiées avant que le Conseil ne juge nécessaire d'appeler à un cessez-le-feu. Pour nous, et j'espère pour tous les membres du Conseil

de sécurité, les Palestiniens et les vies palestiniennes sont importants. Chacun et chacune d'entre nous doit décider de quel côté se tenir dans ce chapitre tragique de l'histoire.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Depuis des mois, les États-Unis œuvrent inlassablement à la réalisation d'un objectif auquel nous devrions tous aspirer : un règlement durable du conflit de Gaza afin qu'Israéliens et Palestiniens puissent vivre côte à côte et jouir dans une même mesure de la sécurité, de la dignité et de la liberté. Pour préparer cet avenir, les États-Unis travaillent, aux côtés de l'Égypte et du Qatar, à un accord sur les otages entre Israël et le Hamas. Cet accord apporterait une période de calme immédiate et durable à Gaza pendant au moins six semaines, et à partir de là, nous pourrions prendre le temps de construire une paix plus durable. Ces derniers jours, le Président Biden s'est entretenu à plusieurs reprises avec le Premier Ministre Netanyahu, ainsi qu'avec les dirigeants de l'Égypte et du Qatar, afin de faire avancer cet accord. Des divergences subsistent, mais les éléments clefs sont sur la table, de sorte que si un accord est conclu, il contribuera à créer les conditions d'une cessation durable des hostilités, ce que, je le sais, chacun d'entre nous souhaite.

Bien entendu, nous voulons que l'accord soit conclu le plus rapidement possible, comme en témoignent nos efforts exhaustifs. Mais le travail difficile de la diplomatie prend parfois plus de temps qu'on ne le voudrait. Que l'on me croie lorsque je dis que je comprends le souhait du Conseil d'agir d'urgence et de faire évoluer positivement la situation conformément à son mandat. Mais ce souhait ne doit pas nous faire oublier la réalité de la situation sur le terrain. Cela ne peut se faire au détriment de la seule – je le répète, la seule – voie possible vers une paix plus longue et durable. C'est pourquoi tous les membres du Conseil m'ont entendue dire et répéter que toute action que le Conseil prendrait maintenant devait aider, et non pas entraver, les négociations délicates en cours.

Nous considérons que le projet de résolution dont nous sommes saisis (S/2024/173) aurait en fait une incidence négative sur ces négociations. Exiger un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel sans un accord exigeant du Hamas qu'il libère les otages ne permettra pas d'instaurer une paix durable. Au contraire, cela pourrait prolonger les combats entre le Hamas et Israël, prolonger le temps de captivité des otages, une expérience décrite par d'anciens otages comme un enfer, et prolonger la terrible crise humanitaire à laquelle les Palestiniens sont confrontés à Gaza. Aucun d'entre nous ne le souhaite. C'est pourquoi je réaffirme la conviction des États-Unis qu'étant donné

les négociations délicates dans lesquelles de nombreuses parties sont engagées, ce n'est pas le moment d'adopter ce projet de résolution, qui met en péril ces efforts.

J'ai fait part de nos préoccupations en public et en privé au cours des dernières semaines. Nous avons proposé de nombreuses modifications au texte. Aucune d'elles n'a été prise en compte. C'est pourquoi les États-Unis ont proposé un autre projet de résolution qui ferait ce que le texte dont nous sommes saisis ne fait pas : faire pression sur le Hamas pour qu'il accepte l'accord concernant les otages qui est sur la table et contribuer à mettre en place une pause qui permette à l'aide humanitaire d'atteindre les civils palestiniens qui en ont désespérément besoin.

Une fois de plus, je rappelle que nous sommes tous et toutes d'accord sur bien d'autres points, et cet autre projet de résolution proposé par les États-Unis repose sur ces convictions communes. Pour commencer, conformément aux observations qui ont été faites par le Président Biden la semaine dernière, notre texte appelle à un cessez-le-feu temporaire à Gaza, dès que possible, sur la base de la formule de la libération de tous les otages. Aux dernières nouvelles, personne ici ne s'y oppose. Une majorité d'entre nous est également d'accord pour dire qu'il est temps que le Conseil condamne le Hamas. Nous savons cela compte tenu des réactions en ce sens des membres au projet de déclaration de la présidence du Conseil de sécurité proposé par la Russie et au projet de résolution déposé par l'Algérie – des réactions dont, de manière inexplicable, il n'a pas été tenu compte. Si le projet de résolution déposé par les États-Unis était adopté, il serait le premier à condamner le Hamas pour les attaques odieuses du 7 octobre, y compris les violences sexuelles commises ce jour-là, qui ont été recensées. En outre, le texte des États-Unis indique clairement que le Hamas n'a pas de place dans la future administration de Gaza et qu'il ne représente pas la dignité ni l'autodétermination du peuple palestinien, ce qui, une fois de plus, est, je crois, un point sur lequel nous sommes d'accord. En outre, notre projet de résolution stipule qu'il ne saurait y avoir de réduction de territoire dans la bande de Gaza et rejette, comme nous l'avons déjà fait dans la résolution 2720 (2023), tout déplacement forcé de civils à Gaza. Ce texte souligne également les préoccupations de nombreux membres du Conseil concernant le sort des civils à Rafah, en indiquant clairement que, dans les circonstances actuelles, il ne faudrait pas mener une offensive terrestre d'envergure à Rafah.

Il ne s'agit pas, comme certains membres l'ont affirmé, d'une tentative des États-Unis de couvrir une incursion terrestre imminente. Il s'agit plutôt d'une expression sincère du fait que nous nous soucions du sort

des 1,5 million de civils qui ont cherché refuge à Rafah. Les civils doivent être protégés et avoir accès à l'aide humanitaire et aux services essentiels. Sur ce point, notre texte trace une voie pour la mise en œuvre des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), notamment les dispositions qui appellent à augmenter la quantité de l'aide fournie. Il clarifie et renforce également le mandat de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, Sigrid Kaag. Je sais que nous appuyons tous et toutes le plan qu'elle a établi. Comme les résolutions précédentes, ce texte met l'accent sur la protection des civils et des travailleurs humanitaires et appelle à la levée de tous les obstacles à la fourniture de l'aide humanitaire, à l'ouverture de nouvelles routes humanitaires et au maintien des points de passage actuels.

Notre projet de résolution vise également à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général pour mener des enquêtes sur les membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient Office qui ont directement participé aux événements du 7 octobre, et il appuie les travaux du groupe d'examen indépendant, dirigé par Catherine Colonna, qui est chargé de garantir la neutralité de l'Office. Ces mesures, ainsi que d'autres, sont nécessaires pour rétablir la confiance des donateurs. Enfin, et comme toujours, le projet de résolution réaffirme notre engagement inébranlable en faveur de la solution des deux États, en vertu de laquelle deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dans le cadre d'une Autorité palestinienne remaniée et revitalisée.

Le projet de résolution des États-Unis reflète les nombreuses idées qui ont été présentées au cours du mois qui vient de s'écouler, mais qui ne figurent pas dans le texte dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous sommes d'avis qu'il permettra d'appuyer les négociations en cours et de poser les bases d'une paix durable dans la région. Toutefois, outre le fait que le « quoi », l'objectif du texte doit être correctement formulé, nous savons également qu'il est essentiel de bien faire les choses pour ce qui est du « comment » et du « quand ». Nous travaillerons avec sérieux à la négociation d'un tel texte et nous avons d'ailleurs l'intention de laisser à tout le monde le temps de faire des commentaires, au lieu d'imposer une date limite arbitraire pour le vote.

Nous nous trouvons à un moment décisif et critique : critique pour les otages, qui sont retenus depuis près de 20 semaines à Gaza, et critique pour leurs familles, qui attendent désespérément de retrouver leurs proches ; critique pour les Palestiniens dont les maisons et les familles ont été détruites et qui se demandent maintenant

d'où viendra leur prochain repas ; critique pour les Israéliens, dont beaucoup sont toujours déplacés ou font face à des tirs de roquettes incessants ; critique pour les civils palestiniens en Cisjordanie, qui sont exposés à un risque accru d'actes de violence commis par des colons extrémistes ; critique pour les travailleurs humanitaires et les journalistes, qui risquent leur vie chaque jour pour faire leur travail ; et critique pour tous ceux et toutes celles qui appellent de leurs vœux une paix durable dans la région. Cela inclut, je pense, chaque personne présente dans cette salle. Engageons-nous donc à bien faire les choses et au bon moment afin de créer les conditions propices à un avenir plus sûr et plus pacifique.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Depuis cinq mois, une violence sans précédent fait rage à Gaza, à une échelle qui dépasse tous les conflits auxquels l'humanité a été confrontée depuis la Seconde Guerre mondiale. Le nombre de civils tués a franchi le seuil choquant de 30 000, et toutes les victimes n'ont pas été recensées. Pendant tout ce temps, le Conseil de sécurité s'est montré incapable de prendre des décisions importantes pour exiger un cessez-le-feu immédiat. Je voudrais rappeler que le 16 octobre 2022, lorsque la Russie a présenté le tout premier projet de résolution (S/2023/772) dans lequel figurait un tel appel, le nombre de morts palestiniens s'élevait à environ un millier. À l'époque, les délégations occidentales au Conseil ont choisi de s'abstenir collectivement pour ne pas s'attirer les foudres de Washington.

Il n'est pas exagéré de dire que le récent bilan de plus de 28 000 morts est le prix de cette inaction initiale honteuse, de l'irresponsabilité collective des délégations occidentales au Conseil de sécurité, dont la solidarité avec l'OTAN l'emporte sur toute déclaration nationale d'engagement en faveur du droit humanitaire international et de la protection des civils et du personnel humanitaire. Depuis lors, les États-Unis ont eu recours au droit de veto à trois reprises pour empêcher le Conseil d'adopter un projet de résolution exigeant un cessez-le-feu. À chaque fois, nous avons entendu de la part de la délégation américaine les mêmes appels hypocrites à attendre un peu plus longtemps pour donner du temps à leur diplomatie bilatérale prétendument efficace sur le terrain. Mais cela n'a abouti à aucun résultat. Et il n'était pas possible d'obtenir des résultats parce que le véritable objectif de Washington n'est pas la paix au Moyen-Orient ou la protection des civils, mais la protection de ses intérêts géopolitiques, qui l'obligent à couvrir à tout prix son allié le plus proche au Moyen-Orient. C'est pourquoi, après avoir fait pression pour que dans la résolution 2720 (2023) on donne à Israël une autorisation de facto de tuer les Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés sous prétexte de créer les conditions d'une cessation

des hostilités, les États-Unis continuent d'offrir une protection internationale aux autorités de Jérusalem-Ouest et de leur garantir l'impunité pour les nombreux crimes commis contre la population de Gaza, comme nous l'avions indiqué.

Au nom du Groupe des États arabes, la délégation algérienne a déposé un projet de résolution solide et équilibré (S/2024/173), qui met l'accent sur le cessez-le-feu tant attendu. Nos collègues algériens ont organisé le processus de négociation de bonne foi, consulté toutes les délégations et essayé dans toute la mesure possible de prendre en compte leurs commentaires. Nous tenons à saluer tout particulièrement le professionnalisme dont a fait preuve l'équipe de négociation algérienne. Toutefois, cette fois-ci, dès le début, la délégation des États-Unis a lancé un ultimatum, exigeant l'arrêt des travaux sur ce document. Nos collègues des États-Unis ont argué que le projet présenté par l'Algérie était dangereux car il risquait de contrarier ce qu'ils ont qualifié d'efforts délicats de la diplomatie sur le terrain. Nous venons de nouveau de l'entendre. J'invite tous les membres à réfléchir au cynisme de cet argument. Dans les faits, Washington affirme que le Conseil de sécurité fait obstacle à ses projets et lui demande pour ainsi dire de ne pas s'en mêler. Ma collègue des États-Unis a déclaré publiquement hier qu'elle voterait contre le projet de résolution algérien.

Les États-Unis font systématiquement preuve d'un mépris total pour les institutions internationales, la diplomatie multilatérale et le droit international. Aujourd'hui, fondamentalement, c'est l'autorité du Conseil de sécurité qui est en jeu. J'appelle les membres du Conseil de sécurité à se montrer solidaires pour contrecarrer les actions arbitraires de Washington, qui est prêt à tout sacrifier, dans toutes les régions, sur l'autel de ses ambitions géopolitiques. Le Gouvernement des États-Unis ne se soucie ni de la vie des Gazaouis ni de l'opinion de son propre peuple, dont la voix s'élève de plus en plus fort en soutien au peuple palestinien. J'ose croire que les autres membres du Conseil de sécurité acceptent encore d'écouter, sinon la voix de leur conscience, à tout le moins celle de l'opinion publique. Or l'opinion publique n'est plus disposée à pardonner à l'ONU son inaction.

La situation dans le sud de la bande de Gaza, autour de la ville de Rafah, est extrêmement dangereuse dans le contexte des projets militaires d'Israël. L'exécution de ces plans entraînerait une aggravation catastrophique de la tragédie humanitaire, au cœur de laquelle se trouvent plus d'un million des résidents de la bande de Gaza ayant fui les combats pour se réfugier dans cette ville à la frontière avec l'Égypte. Il faut tout faire pour empêcher cela. La tâche qui nous incombe à tous est de faire cesser l'effusion de sang le plus tôt possible et de réunir les conditions requises pour ouvrir des voies durables qui permettront

d'acheminer l'aide humanitaire à la population de l'enclave. Nous exhortons les membres du Conseil de sécurité à voter pour le projet de résolution algérien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Suisse

Votent contre :

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, une voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ces dernières semaines, nous avons indiqué on ne peut plus clairement que le projet de résolution sur lequel le Conseil de sécurité vient de voter (S/2024/173) ne permettrait pas d'atteindre l'objectif d'une paix durable et pourrait même lui nuire. Procéder au vote aujourd'hui relevait d'un vœu pieux irresponsable. Si nous ne pouvions pas, et pour cause, appuyer un projet de résolution qui mettrait en péril des négociations délicates, nous avons à cœur d'entamer le dialogue sur un texte qui, selon nous, répondra à nombre des préoccupations que nous nourrissons tous, un texte qui peut et doit être adopté par le Conseil afin qu'un cessez-le-feu temporaire puisse être instauré dès que possible, basé sur une formule prévoyant la libération de tous les otages.

Un cessez-le-feu temporaire est primordial pour que l'aide parvienne aux civils palestiniens qui en ont désespérément besoin. Nous devons tendre vers ce texte car il nous permettra enfin de condamner le Hamas pour ses effroyables attaques du 7 octobre 2023, qui ont mis ce conflit en branle, et de donner à la Coordinatrice de haut niveau, et à l'ONU, les moyens d'agir, car le succès de M^{me} Kaag est le succès de l'ONU. C'est on ne peut plus indispensable si nous voulons que les civils reçoivent l'aide dont ils ont besoin de manière plus efficace et plus efficace, et

qu'ils en reçoivent plus, tout simplement. C'est aussi indispensable, en définitive, pour faire en sorte, ensemble, de contribuer à créer un avenir dans lequel Israéliens et Palestiniens vivront dans des États qui leur sont propres, côte à côte et dans la paix. Nous sommes déterminés à cette fin à engager dans les jours à venir, avec tous les membres du Conseil, un dialogue constructif sur notre projet de résolution, et nous continuerons de mener sans relâche des efforts diplomatiques directs et des négociations sur le terrain.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté pour le projet de résolution S/2024/173, et nous sommes extrêmement mécontents et déçus du veto opposé par les États-Unis. L'Algérie, au nom des États arabes, a déposé un projet de résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat à Gaza, la libération immédiate de tous les otages et la garantie d'un accès humanitaire et rejetant les déplacements forcés. Outre que la situation sur le terrain en fait une nécessité urgente, cela procède des exigences *a minima* d'humanité. Ce texte méritait l'appui de tous les membres du Conseil de sécurité. Faisant preuve de bon sens, de sincérité et d'ouverture, l'Algérie a mené avec toutes les parties des consultations soutenues et extensives sur le projet de résolution. Elle a également pris en considération de nombreuses idées constructives pour parvenir à un texte plus équilibré.

Le résultat du vote d'aujourd'hui montre clairement que ce n'est pas l'absence d'un consensus massif au Conseil de sécurité qui empêche d'instaurer un cessez-le-feu et de mettre fin aux combats à Gaza, mais bien que les États-Unis, en exerçant leur veto, bloquent le consensus du Conseil. Le veto des États-Unis envoie le mauvais message et rend la situation à Gaza encore plus dangereuse. Pendant que ce projet de résolution fait l'objet d'un veto, des Gazaouis innocents continuent d'être tués dans les combats et de se débattre au seuil de la mort. Les États-Unis prétendent que le projet de résolution perturberait les efforts diplomatiques en cours, mais cette affirmation ne tient absolument pas debout. Au vu de la situation sur le terrain, rester les bras croisés et continuer d'éluder la question d'un cessez-le-feu immédiat revient à donner son feu vert à la poursuite des massacres. Pendant que le projet de résolution fait l'objet d'un veto, les retombées du conflit continuent de déstabiliser la région du Moyen-Orient tout entière, entraînant un risque de contagion de la guerre. Ce n'est qu'en éteignant les flammes de la guerre à Gaza que nous pourrions empêcher un brasier infernal d'engloutir toute la région.

Le Conseil de sécurité doit agir rapidement pour mettre fin au carnage au Moyen-Orient. Pendant que ce projet de résolution fait l'objet d'un veto, ce sont les fondements du droit international que l'on bafoue et le socle du

système multilatéral que l'on effrite. Le Secrétaire général a déjà écrit au Conseil en invoquant l'Article 99 de la Charte des Nations Unies et la Cour internationale de Justice a indiqué des mesures conservatoires. Le Conseil doit répondre énergiquement aux graves violations du droit international et du droit international humanitaire commises dans le conflit à Gaza et faire respecter l'autorité de l'état de droit international.

Le Conseil de sécurité doit agir pour faciliter l'instauration d'un cessez-le-feu. Il n'y a là rien qui prête à débattre ; il s'agit au contraire d'une obligation morale à laquelle le Conseil ne peut se dérober. Il s'agit d'une responsabilité juridique que le Conseil doit assumer. Il s'agit même d'une exigence politique à laquelle le Conseil doit satisfaire, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le veto ne peut pas étouffer l'appel vibrant en faveur d'un cessez-le-feu et de la fin de la guerre. Le Conseil de sécurité ne peut pas cesser les efforts qu'il déploie pour faire respecter la justice et s'acquitter de ses responsabilités uniquement à cause de l'exercice d'un droit de veto.

La Chine exhorte Israël à entendre l'appel de la communauté internationale, à renoncer à son projet d'offensive à Rafah et à mettre un terme au châtiment collectif infligé au peuple palestinien. Nous attendons des pays ayant une influence notable qu'ils fondent moins leurs actions sur des calculs politiques, qu'ils soient réellement impartiaux et responsables et qu'ils fassent le bon choix en demandant avec insistance un cessez-le-feu à Gaza.

Nous appelons la communauté internationale à mettre en commun tous les efforts diplomatiques pour donner à la population gazaouite une chance de vivre, pour donner à la population de toute la région du Moyen-Orient une chance de connaître la paix, et pour donner à la justice une chance d'être respectée.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Nous avons voté pour le projet de résolution S/2024/173, car le massacre de civils à Gaza doit cesser.

Les souffrances endurées par les Palestiniens dépassent tout ce qu'un être humain devrait subir. Une éventuelle offensive terrestre israélienne à Rafah aurait des conséquences humanitaires inimaginables. Elle nous mettrait sur une voie de non-retour. Il est de notre devoir de réagir avant de nous réveiller en plein cauchemar. Et c'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il est grand temps que le Conseil mette un frein à ces actions.

Je tiens à souligner une fois de plus que la Slovénie condamne les effroyables attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023, ainsi que ses attaques

incessantes contre Israël. Nous continuons à demander la libération immédiate et en toute sécurité de tous les otages. Nous compatissons à la douleur de leurs parents et de leurs proches. Nous remercions les dirigeants de l'Égypte, du Qatar et des États-Unis de leurs efforts inlassables, et nous espérons que les négociations qu'ils facilitent permettront de ramener bientôt la paix à Gaza et les otages chez eux, sains et saufs.

Toutefois, il incombe au Conseil de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous pensons que chacun peut et doit apporter sa pierre à l'édifice des efforts visant à instaurer la paix.

Nous croyons en la complémentarité de tous les efforts, bilatéraux, régionaux et ceux du Conseil. Le rôle du Conseil est important, et il est indispensable pour mettre fin aux hostilités, ramener les otages chez eux, acheminer rapidement et en toute sécurité l'aide humanitaire et élaborer une feuille de route pour le jour d'après.

Enfin, le Conseil a une responsabilité vis-à-vis de la communauté internationale. Ses attentes ont été clairement exprimées dans des résolutions de l'Assemblée générale (résolutions ES-10/21 et ES-10/22), avec l'appui massif des États Membres. Les citoyens du monde entier les ont clairement exprimées. Leurs voix sont fortes et claires. La guerre doit cesser. Le Conseil de sécurité doit entendre ces voix de la conscience mondiale et répondre à leurs demandes et à leurs appels. Et tout commence par un appel au cessez-le-feu pour mettre fin aux hostilités, ramener les otages chez eux, apporter de l'eau et de la nourriture aux Palestiniens affamés, faire taire les bombes et éclaircir le ciel de Gaza et d'Israël, un appel adressé aux deux parties, Israël et le Hamas.

Nous sommes intimement convaincus que l'Algérie a proposé un texte équilibré, appelant au respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, couvrant toutes les violations commises par les deux parties au conflit et appelant à ce que les responsables de ces violations aient à répondre de leurs actes. Il place la protection des civils, en tant que norme civilisée, au centre de notre action.

Aussi regrettons-nous vivement que le Conseil n'ait pas pu adopter le projet de résolution, que nous appuyions vigoureusement, mais nous ne pouvons pas baisser les bras. Il est de notre responsabilité de continuer d'œuvrer en faveur d'un consensus au Conseil pour garantir la paix au Moyen-Orient.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : La Suisse a voté pour le projet de résolution S/2024/173 et regrette qu'il n'ait pas

été adopté, malgré le très large soutien dont il bénéficie parmi les membres du Conseil.

Je tiens à remercier la délégation algérienne de ses efforts dans la recherche de consensus autour de ce texte, qui demande notamment un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza et la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages retenus captifs à Gaza depuis les actes de terreur perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023.

Depuis la soumission de la première version de ce texte, près de trois semaines ont passé. La Suisse a salué les intenses négociations qui se déroulent dans la région et a souligné qu'il fallait leur laisser le temps nécessaire pour aboutir à un résultat. En même temps, nous avons insisté sur la responsabilité du Conseil d'agir, conformément à son mandat, pour le respect du droit international humanitaire, et surtout, la protection des civils.

Nous regrettons qu'une condamnation plus ferme et explicite des actes de terreur du Hamas n'ait été retenue dans la résolution, malgré les injonctions de plusieurs membres du Conseil, dont la Suisse.

Toutefois, la nécessité de protéger la population civile à Gaza augmente de jour en jour. Le respect du droit international humanitaire et des droits humains, notamment en ce qui concerne la protection des civils, doit rester une priorité du Conseil. En vertu des Conventions de Genève, l'acheminement de l'aide humanitaire doit être sûr, rapide et sans entrave. Nous ne pouvons admettre que des centaines de milliers de civils assiégés soient laissés en proie à la famine et aux épidémies, sans garanties de sécurité adéquates, que ce soit pour la fourniture de l'assistance humanitaire ou pour leur propre protection.

De plus, la Suisse est très préoccupée par le risque d'une opération militaire d'envergure à Rafah et par l'escalade régionale ultérieure qu'elle pourrait entraîner. Le projet de résolution revêtait ainsi un caractère préventif par rapport à une nouvelle escalade sur place, qui met en danger la vie de tous les civils, y inclus les otages. C'est pourquoi l'appel à un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza s'inscrit dans la logique de notre engagement collectif à respecter et faire respecter les Conventions de Genève et le droit international humanitaire, en toutes circonstances.

La Suisse reste engagée en faveur d'une action unifiée du Conseil en ce sens. Nous rappelons, en outre, que les parties sont tenues de respecter les deux précédentes résolutions à ce sujet, les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Et nous rappelons également la nature obligatoire des mesures conservatoires que la Cour internationale de Justice a ordonnées le 26 janvier dernier.

M. de Rivière (France) : La France remercie l'Algérie d'avoir proposé le projet de résolution S/2024/173. Elle regrette qu'il n'ait pas pu être adopté, compte tenu de la situation catastrophique sur le terrain.

La libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages, demandée explicitement par les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), tout comme par le projet de résolution qui vient d'être rejeté, doit intervenir sans plus de délai.

Il y a urgence à conclure un accord sur un cessez-le-feu qui garantisse enfin la protection de tous les civils et l'entrée massive et sans entrave de l'aide d'urgence. Le bilan humain et la situation humanitaire à Gaza sont intolérables, et les opérations israéliennes doivent cesser.

Il est urgent d'acheminer massivement l'aide humanitaire à la population de Gaza. Il est impératif d'ouvrir le port d'Ashdod, une voie terrestre directe depuis la Jordanie, et tous les points de passage.

Il est inacceptable que le Conseil n'ait toujours pas condamné les actes terroristes commis par le Hamas et d'autres groupes terroristes le 7 octobre 2023, ainsi que les violences sexuelles utilisées comme arme de guerre par ces terroristes. La France le déplore et appelle le Conseil à sortir rapidement de cette coupable ambiguïté.

Elle rappelle son attachement indéfectible à la sécurité d'Israël, et elle rappelle aussi sa solidarité avec le peuple israélien après ces attaques terroristes.

La France continuera de s'engager résolument dans la voie d'une mobilisation du Conseil sur l'ensemble des volets de la crise : sécuritaire, humanitaire, mais aussi politique.

La France rappelle que seule la solution des deux États est à même de répondre aux besoins de sécurité d'Israël et du peuple israélien, ainsi qu'aux aspirations légitimes des Palestiniens à un État. Elle implique la création d'un État palestinien vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la présidence guyanaise du Conseil d'avoir convoqué la présente séance afin que nous puissions nous prononcer sur cet important projet de résolution sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne (S/2024/173). Nous exprimons également notre sincère reconnaissance à l'Algérie pour le travail infatigable qui a conduit au dépôt du projet de résolution visant à mettre fin aux souffrances totalement inacceptables et insupportables du peuple palestinien et à la catastrophe humanitaire qui se déroule à Gaza.

En votant pour ce projet de résolution du Conseil de sécurité, le Mozambique s'aligne sur l'effort déployé par la communauté internationale tout entière pour réclamer massivement la cessation immédiate des hostilités dans la bande de Gaza. Nous estimons qu'il est impératif que toutes les parties respectent scrupuleusement les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et des infrastructures civiles. Nous appelons avec fermeté au respect total et intégral des mesures conservatoires énoncées dans l'ordonnance de la Cour internationale de Justice concernant les actes entrant dans le champ d'action des articles II et III de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, rendue le 26 janvier 2024.

Tout au long de l'histoire, nous avons eu notre part d'expériences douloureuses avec la guerre et les conflits armés. C'est sur cette base, et sur celle des lois de la guerre auxquelles nous souscrivons, que le Mozambique s'oppose résolument au déplacement forcé de la population civile palestinienne, en particulier les femmes et les enfants. À cet égard, nous appelons fermement à la pleine mise en œuvre des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Dans le même ordre d'idées, le Mozambique exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et la garantie d'un accès humanitaire pour répondre à leurs besoins médicaux.

Nous demandons instamment à la communauté internationale, et au Conseil de sécurité en particulier, de continuer à travailler de concert et sans relâche pour parvenir à la paix et à la stabilité dans la région, fondée sur une solution prévoyant deux États pour les peuples de Palestine et d'Israël.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée a voté pour le projet de résolution proposé par l'Algérie (S/2024/173), étant donné la nécessité urgente d'un cessez-le-feu humanitaire pour mettre fin aux souffrances des civils à Gaza. En ce moment même, à Rafah, où s'entasse plus de la moitié de la population de Gaza, les gens paniquent à la perspective de la catastrophe imminente que pourrait provoquer une opération terrestre de grande envergure. La République de Corée ne pouvait ignorer la possibilité d'une nouvelle catastrophe humanitaire susceptible de provoquer un grand nombre de morts. Néanmoins, nous restons fidèles à notre position, à savoir que les attentats terroristes odieux perpétrés par le Hamas le 7 octobre sont la cause directe du désastre actuel à Gaza. Il est donc regrettable qu'une condamnation claire et unanime des actes terroristes déplorables commis par le Hamas soit absente du projet de résolution.

La République de Corée prend acte du fait que des négociations sérieuses entre les principales parties prenantes – à savoir l'Égypte, le Qatar, les États-Unis et Israël – sont activement en cours sur le terrain afin de parvenir à la libération des otages, qui n'a que trop tardé. Nous soutenons et apprécions vivement ces efforts.

La République de Corée continuera à participer aux délibérations du Conseil, de manière active et constructive, afin d'instaurer un cessez-le-feu à Gaza et de concrétiser la solution des deux États.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Plus de quatre mois de dévastation, d'hostilités et de souffrances se sont écoulés depuis les horribles actes de terreur du Hamas contre Israël. Nous assistons à une escalade alarmante de la violence et à une catastrophe humanitaire inimaginable. La situation sur le terrain ne fait qu'empirer au fil des jours. La situation à Rafah, en particulier, est très préoccupante.

Le Japon apprécie à leur juste valeur les efforts diplomatiques inlassables déployés par les États-Unis et d'autres pays pour obtenir la libération des otages, améliorer la situation humanitaire et calmer la situation dès que possible. Le Japon estime qu'un cessez-le-feu humanitaire doit être mis en place rapidement de manière à garantir un environnement propice à la réalisation d'activités d'assistance humanitaire suffisantes et à conduire à la libération des otages restants, permettant ainsi la mise en place d'un cessez-le-feu durable. Forts de cette position, nous appelons toutes les parties concernées à agir immédiatement en vertu d'un impératif humanitaire. C'est dans cet esprit que le Japon a voté pour le projet de résolution (S/2024/173).

Nous voudrions exprimer notre gratitude à l'Algérie pour les efforts qu'elle a déployés afin de coordonner les différentes positions des membres du Conseil. Cependant, afin de garantir un texte plus juste et plus équilibré, le projet de résolution aurait dû inclure une condamnation des attaques terroristes du Hamas, sur lesquelles le Conseil de sécurité ne s'est toujours pas prononcé.

Bien que nous n'ayons pas pu nous mettre d'accord sur un projet de résolution que tous les membres du Conseil soient en mesure de soutenir, nous sommes tous sérieusement déterminés à mettre fin à la violence. Le Conseil doit être un lieu d'exploration et de recherche conjointe de la paix et de la sécurité, et non un lieu de récriminations. Le Japon continuera à travailler de manière constructive avec les autres membres du Conseil afin de trouver une voie à suivre pour parvenir à la paix et à la stabilité dans la région.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Malte remercie elle aussi l'Algérie pour son approche mesurée

et constructive en sa qualité de rédactrice tout au long des négociations.

Malte a voté pour ce projet de résolution (S/2024/173), et nous réitérons sans équivoque notre appel à un cessez-le-feu permanent. Il est donc regrettable que le recours au veto empêche le Conseil de lancer un appel à la fin du conflit. Nous pensons également que le Conseil a accordé aux négociations en cours sur le terrain l'espace et le temps nécessaires. Mais hélas, nous nous trouvons toujours au bord d'une nouvelle vague d'hostilités. Cela aura sans aucun doute des conséquences catastrophiques sur la population civile de Rafah, une zone déjà désignée comme zone de sécurité. Nous rejetons et dénonçons également tout déplacement forcé de la population civile palestinienne de Gaza et à l'intérieur de celle-ci. Ces actes constituent de graves violations du droit international.

La grave détérioration des conditions humanitaires et la menace de famine à Gaza sont extrêmement préoccupantes et il faut y remédier de toute urgence. Israël est tenu de faciliter l'acheminement complet, rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire à Gaza. Dans le même temps, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient reste essentiel pour garantir une réponse humanitaire efficace. La situation générale dans la région demeure également très préoccupante. Dans ces circonstances, l'application intégrale et sans délai des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) est plus urgente que jamais. Il doit être clair que le Conseil a le devoir et la responsabilité de veiller à ce que ses décisions soient respectées. Nous nous faisons également l'écho de l'appel à la libération immédiate, sûre et sans condition des otages restants, et nous demandons au Conseil de dénoncer les actes terroristes du 7 octobre 2023.

Pour terminer, Malte souligne son attachement indéfectible à une paix globale fondée sur une solution prévoyant deux États.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous voulons que les combats à Gaza cessent dès que possible, d'une manière qui ne permette plus jamais au Hamas de perpétrer les effroyables attentats terroristes contre Israël dont nous avons été témoins le 7 octobre dernier. Les civils palestiniens sont confrontés à une crise humanitaire dévastatrice. Nous sommes particulièrement inquiets de la situation à Rafah, où une opération militaire pourrait avoir de terribles conséquences pour les civils qui y sont réfugiés et n'ont nulle part où aller. Les négociations en cours sont déterminantes pour garantir la libération des otages détenus à Gaza.

Nous demandons une suspension immédiate des hostilités afin de faire entrer l'aide et de faire sortir les otages, devant conduire à un cessez-le-feu permanent et durable. Cela signifie qu'il faut libérer tous les otages ; former un nouveau gouvernement palestinien pour la Cisjordanie et Gaza, et accompagner cette formation d'un dispositif d'appui international ; éliminer la capacité du Hamas de lancer des attaques contre Israël ; veiller à ce que le Hamas ne dirige plus Gaza ; et ouvrir un horizon politique qui offre une voie crédible et irréversible vers une solution prévoyant deux États.

Nous saluons les efforts déployés par nos collègues algériens sur le projet de résolution S/2024/173, et nous regrettons que certaines de nos propositions n'aient pas été prises en compte. Se contenter d'appeler à un cessez-le-feu, comme le fait le projet de résolution, ne permettra pas d'y parvenir. En effet, parce qu'il pourrait mettre en péril les négociations sur les otages, cet appel pourrait en réalité rendre un cessez-le-feu moins probable. Pour faire cesser les hostilités et pouvoir empêcher leur reprise, il faut commencer par instaurer une pause afin de faire sortir les otages et entrer l'aide. C'est ce que nous demandons. Cela pourrait permettre de faire cesser les combats dès maintenant. Nous continuerons d'œuvrer en faveur de l'arrêt des hostilités, d'une intervention humanitaire à grande échelle, de la libération de tous les otages et de la concrétisation de deux États souverains, Israël et la Palestine, afin de garantir la paix, la sécurité et la justice pour les deux pays.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La délégation sierra-léonaise tient à remercier l'Algérie d'avoir proposé et facilité les efforts visant à convenir d'un projet de résolution (S/2024/173) qui, entre autres choses, aurait conduit à un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza. Nous remercions également la délégation algérienne d'avoir mené un processus raisonnable, transparent et inclusif. La Sierra Leone a voté pour le projet de résolution en raison du besoin impérieux d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Le Conseil de sécurité est chargé d'agir promptement et efficacement afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Secrétaire général, invoquant l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, a attiré l'attention du Conseil sur la situation humanitaire catastrophique à Gaza et lui a demandé d'agir.

Certains membres du Conseil de sécurité, y compris les représentants de la délégation sierra-léonaise, ont eu l'occasion de se rendre au point de passage de Rafah depuis la frontière égyptienne et depuis Israël. Leur analyse est que seul un cessez-le-feu humanitaire permettra de mettre fin aux tueries intolérables à Gaza et de prévenir la catastrophe imminente et impensable à Rafah. La Sierra Leone remercie

et félicite les États Membres qui ont établi un dialogue diplomatique avec les parties au conflit afin d'obtenir une pause durable dans les hostilités. Mais dans l'intervalle, nous demeurons préoccupés par le fait que parvenir à un résultat politique probant prend du temps, et c'est un luxe que le peuple palestinien qui souffre, les familles des otages et les otages eux-mêmes ne peuvent se permettre.

Les autres organes principaux de l'ONU ont réagi de manière opportune et efficace face à ce conflit tragique. L'Assemblée générale a adopté les résolutions ES-10/21 et ES-10/22, une majorité écrasante d'États exigeant, dans cette dernière, un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza. Le Secrétaire général a invoqué l'Article 99 de la Charte, utilisé pour la dernière fois il y a plus d'un demi-siècle, pour avertir le Conseil de la catastrophe humanitaire à laquelle nous assistons actuellement à Gaza. En tant que membres du Conseil, nous avons été invités à exiger un cessez-le-feu humanitaire immédiat. La Cour internationale de Justice a agi rapidement et à juste titre lorsque l'Afrique du Sud a fait appel à elle. À la suite de la demande en indication de mesures conservatoires, la Cour, dans l'ordonnance qu'elle a rendue le 26 janvier, a spécifiquement ordonné, entre autres, que

« [l']État d'Israël doit prendre sans délai des mesures effectives pour permettre la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence afin de remédier aux difficiles conditions d'existence auxquelles sont soumis les Palestiniens de la bande de Gaza » (*Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël)*, par. 86).

La Cour a estimé nécessaire de souligner que toutes les parties au conflit dans la bande de Gaza sont liées par le droit international humanitaire. Elle s'est dite gravement préoccupée par le sort des personnes enlevées pendant l'attaque en Israël le 7 octobre 2023 et détenues depuis lors par le Hamas et d'autres groupes armés et a appelé à la libération immédiate et inconditionnelle de ces otages. La Cour a également rappelé aux parties que ses ordonnances indiquant des mesures conservatoires au titre de l'article 41 du Statut ont un caractère obligatoire et créent donc des obligations juridiques internationales pour toute partie à laquelle ces mesures sont adressées.

La Sierra Leone estime qu'en l'absence d'évolution visible des conditions humanitaires périlleuses actuelles à Gaza, et alors que les otages restent détenus malgré l'ordonnance rendue par la Cour internationale de Justice le 26 janvier, le Conseil de sécurité est plus que

jamais contraint d'agir et d'utiliser les nombreux outils à sa disposition pour sauver des vies humaines et mettre un frein au nombre croissant de morts et à la destruction démesurée de biens de caractère civil.

Il est extrêmement préoccupant que plus de 130 jours après le début du conflit, un projet de résolution appelant à un cessez-le-feu humanitaire immédiat, exigeant la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages, rejetant le déplacement forcé de Palestiniens, demandant à nouveau un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave dans la bande de Gaza et la concrétisation de la solution politique optimale prévoyant deux États n'ait pu être adopté, ce que nous regrettons profondément. À ce stade, compte tenu de l'immensité des souffrances, du nombre de morts et de l'ampleur de la détresse à Gaza, le Conseil de sécurité ne doit pas relâcher ses efforts jusqu'à l'arrêt complet des hostilités en cours dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Ne pas le faire reviendrait à accepter passivement les critiques actuelles sur le dysfonctionnement du Conseil. Pendant ce temps, la réalité à Gaza est celle de conditions proches de la famine, de la malnutrition, des déplacements de population, de la propagation de maladies infectieuses et du risque de voir le conflit s'étendre à l'ensemble de la région. Notre inaction éteint l'espoir, l'espoir que 1,3 million de Palestiniens à Rafah nous ont supplié de faire naître, et au-delà de cela, l'espoir que l'humanité a placé en nous, en tant que membres, pour que nous nous acquittions du mandat du Conseil. Cela doit raviver notre volonté d'agir.

Pour terminer, la Sierra Leone espère sincèrement non seulement que les négociations diplomatiques en cours sous la médiation des États-Unis, de l'Égypte et du Qatar porteront leurs fruits, mais aussi qu'un texte du Conseil de sécurité appellera à un cessez-le-feu humanitaire total et inconditionnel, ainsi qu'à la libération de tous les otages. Cela permettra, nous l'espérons, de mettre fin aux combats et d'atténuer la crise humanitaire dans la bande de Gaza.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Algérie pour le projet de résolution (S/2024/173) qui a été déposé. L'Équateur a voté pour ce texte car nous considérons que le Conseil doit prendre position face à une situation humanitaire qui ne cesse de se dégrader, causant des milliers de victimes innocentes. Le projet de résolution sur lequel nous venons de nous prononcer n'est pas parfait et ne contient pas tous les éléments que nous jugeons appropriés, mais il a été déposé au terme de négociations et contient les éléments nécessaires face à une situation qui s'aggrave de minute en minute.

En substance, le texte sur lequel nous venons de nous prononcer appelle à un cessez-le-feu humanitaire qui

permettrait d'améliorer la situation de la population civile, tout en exigeant la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et en condamnant la violence contre les civils et tous les actes de terrorisme, y compris, implicitement, les actes odieux commis par le Hamas en octobre dernier. Toutefois, il convient de mentionner que l'Équateur, comme plusieurs membres du Conseil, a demandé avec insistance que le texte condamne explicitement les actes terroristes perpétrés par le Hamas. Nous regrettons que cette condamnation n'ait pas été incluse dans le texte. Nous pensons en effet qu'il est indispensable d'indiquer clairement les responsabilités qui sont évidentes à l'heure actuelle, afin de pouvoir demander des comptes pour les responsabilités qui seront établies à l'avenir.

L'Équateur regrette que nous ne soyons pas parvenus à adopter une résolution aujourd'hui. Nous continuerons à œuvrer pour que le Conseil puisse se prononcer et agir efficacement au moyen d'une adoption.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, nous sommes témoins d'un nouveau chapitre sombre de l'histoire du Conseil de sécurité. Il a de nouveau été écrit par la délégation des États-Unis, dont l'objectif reste inchangé : couvrir leur plus proche allié au Moyen-Orient et faire traîner les choses le plus longtemps possible afin de pouvoir mener à bien leurs plans inhumains pour Gaza, à savoir forcer les Palestiniens à quitter la bande de Gaza et procéder au nettoyage complet de l'enclave, en la transformant littéralement en une terre inhabitée.

Dans ces conditions, les milieux politiques israéliens n'hésitent pas à tenir un discours qui exclut totalement la solution des deux États. En opposant une fois de plus aux appels à l'arrêt des massacres à Gaza et au cessez-le-feu l'exigence de condamnation des actions du Hamas, nos collègues américains ont hypocritement omis de mentionner que, le 18 octobre, ils avaient mis leur veto au projet de résolution brésilien (S/2023/773) contenant une telle condamnation.

Le projet de résolution (S/2024/173) déposé par l'Algérie était susceptible de renverser la vapeur et de mettre un terme à l'anéantissement des Palestiniens de Gaza. Hélas, le quatrième veto des États-Unis l'a empêché et condamné à la mort des milliers d'autres civils à Gaza. Cependant, tout le monde doit bien comprendre que ce résultat n'est pas un échec du Conseil de sécurité, qui était en réalité uni aujourd'hui, mais de la politique destructrice d'un seul membre, les États-Unis. L'entière responsabilité des conséquences incombe à Washington, même s'il tente de se dérober en parlant de ses « importants efforts de médiation ».

Aussi amer que soit l'arrière-goût que nous laisse le vote d'aujourd'hui, nous n'avons pas l'intention de baisser les bras. Le Conseil de sécurité doit impérativement exiger un cessez-le-feu immédiat. À défaut de cela, tout « produit » du Conseil serait dénué de sens. Nous avons tous pu le constater, notamment avec les résolutions humanitaires parfaitement bénignes sur Gaza adoptées précédemment par le Conseil. Ces résolutions sont toutes restées lettre morte car, comme nous en avons averti, dans des conditions d'hostilités actives, il est impossible d'apporter une aide humanitaire ou de surveiller les pauses humanitaires.

Pour ce qui est du texte américain, si activement défendu par la représentante des États-Unis aujourd'hui, pour autant que nous le sachions, il n'a même pas encore été officiellement distribué au Conseil de sécurité, sans parler d'une quelconque discussion de fond à son sujet. C'est pourquoi tout cela ressemble pour l'instant à une nouvelle manœuvre destinée à détourner l'attention du dernier veto honteux opposé par les États-Unis à un projet de résolution ô combien attendu sur un cessez-le-feu à Gaza.

Nous exhortons les membres du Conseil à ne pas se laisser abuser par des exhortations sournoises et hypocrites sur la nécessité d'attendre encore un peu. Le Conseil de sécurité et le monde entier attendent depuis cinq mois. Et chaque heure d'attente alourdit le bilan humain. Le projet de texte des États-Unis ne contient, et j'insiste sur ce point, aucun appel à un cessez-le-feu immédiat à Gaza. Il ne parle que d'une trêve temporaire, et ce uniquement lorsque les conditions seront réunies. Ce texte conçu par les États-Unis ne peut donc et ne saurait être une option de remplacement viable au projet de résolution algérien auquel les États-Unis ont mis leur veto aujourd'hui. Il s'agit d'une nouvelle tentative peu scrupuleuse de Washington de gagner du temps pour servir les intérêts d'Israël et lui permettre de régler la question palestinienne une fois pour toutes.

Notre tâche commune est de contrecarrer ces desseins et de parvenir à une paix juste entre la Palestine et Israël, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Résolvons ensemble ce problème. Et peut-être qu'un jour la conscience de nos collègues des États-Unis se réveillera enfin.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des membres du Conseil de sécurité de leur participation active aux négociations. Je remercie également tous les États qui ont voté pour le projet de résolution S/2024/173, qui appelle avant tout à un cessez-le-feu à Gaza, et je remercie même les États qui ne se sont pas opposés à son adoption.

Le projet de résolution aurait envoyé un message fort aux Palestiniens. Il leur aurait indiqué que le monde ne resterait pas silencieux face à leur calvaire. Hélas, une fois de plus, le Conseil de sécurité n'a pas su se montrer à la hauteur des appels et des aspirations de la population. Cet échec ne le dispense toutefois pas du devoir d'assumer ses responsabilités. Il ne dispense pas la communauté internationale de ses obligations envers le peuple palestinien sans défense. Il ne dispense pas les autorités d'occupation de leur obligation d'appliquer les mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice.

Il est grand temps d'arrêter l'agression et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans tout Gaza. Il est clair que les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) n'ont pas donné les résultats escomptés et que l'aide ne répond pas aux besoins élémentaires de la population palestinienne. Nous devons comprendre que seul un cessez-le-feu peut produire le résultat souhaité. Comme l'a souligné le Président Tebboune, de l'Algérie, la situation actuelle exige une mobilisation générale pour défendre les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, fournir la protection nécessaire aux Palestiniens et mettre fin à l'injustice historique dont ils sont victimes.

Les peuples de notre région ont toujours considéré le Conseil de sécurité comme le symbole de la légitimité internationale. Malheureusement, une fois encore, il leur fait faux bond. Notre message au Conseil aujourd'hui consiste à dire que la communauté internationale doit donner suite aux appels à faire cesser le massacre des Palestiniens en exigeant un cessez-le-feu immédiat. Tous ceux qui font obstacle à la réalisation de cet objectif doivent revoir leurs politiques et leurs calculs, car les mauvaises décisions prises aujourd'hui auront demain un coût pour notre région et pour le monde. Ce coût sera celui de la violence et de l'instabilité. Les membres du Conseil doivent faire un examen de conscience et se demander quels seront les conséquences de leurs décisions et comment l'histoire les jugera.

Avant de terminer, je tiens à dire à tout le monde que nous enterrerons ce soir nos martyrs à Rafah, à Gaza et dans toute la Palestine, et que l'Algérie reviendra demain au nom de la nation arabe, de la nation musulmane et des peuples libres du monde, accompagnée par les âmes des milliers de personnes innocentes qui ont été tuées en toute impunité par l'occupation israélienne. L'Algérie reviendra frapper à la porte du Conseil de sécurité pour exiger la fin du bain de sang en Palestine. Nous ne nous arrêterons pas tant que le Conseil n'aura pas pris toutes ses responsabilités et imposé un cessez-le-feu immédiat, car nous sommes animés d'un esprit infatigable et d'une détermination sans faille.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Guyana.

Le Guyana est déçu que le Conseil ait une fois encore été incapable d'obtenir un cessez-le-feu pour la population de Gaza. Un cessez-le-feu est une question de vie ou de mort pour les centaines de milliers de Palestiniens et d'autres qui sont pris au piège de la zone de guerre qu'est devenue Gaza. La délégation algérienne a abordé l'élaboration du projet de résolution S/2024/173 avec beaucoup de patience, de transparence et d'ouverture. Elle a écouté toutes les parties, acquiesçant aux demandes de délais supplémentaires pour donner une chance aux autres efforts en cours. Cela fait presque trois semaines que le projet a été distribué pour la première fois, et nous sommes toujours à la case départ. Dans l'intervalle, près de 2 000 Palestiniens de plus ont été tués à Gaza et 2 000 autres ont été blessés. Au cours de ces trois semaines, les conditions de vie à Gaza ont empiré à tous points de vue. Les déplacements ont augmenté, et une grave crise s'annonce à Rafah. L'insécurité alimentaire continue de s'aggraver, et le dernier rapport en date du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire indique que Gaza compte maintenant la plus grande proportion de personnes souffrant de niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire aiguë qu'il ait jamais constatée dans quelque zone ou pays que ce soit.

La situation humanitaire est décrite comme de plus en plus sévère. L'accès humanitaire est extrêmement limité, et le désespoir pousse des gens à piller des camions d'aide pour un pauvre morceau de nourriture. La population est en grande difficulté. Les plus vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies sous-jacentes, sont particulièrement exposés à la malnutrition. Tout cela se produit alors que les températures sont glaciales.

Au cours de cette période, nous avons également assisté à un nouveau durcissement des positions pour le pire. Par exemple, nous avons entendu la détermination du Gouvernement israélien à procéder à une opération terrestre à Rafah, en dépit des fortes pressions contraires de nombre de ses amis et partenaires et d'autres membres de la communauté internationale. Nous savons ce qu'une opération terrestre à Rafah signifierait pour les personnes qui ont été poussées à s'y réfugier par les Forces de défense israéliennes. Les ordonnances rendues par la Cour internationale de Justice le 26 janvier sont totalement ignorées sous silence, comme s'il n'y avait pas d'obligation de s'y conformer. Le personnel des Nations Unies continue d'opérer à Gaza dans des conditions extrêmement dangereuses, un nombre sans précédent de membres du personnel ayant été tués depuis le 7 octobre 2023. Les mécanismes de

déconfliction ne sont pas respectés, c'est pourquoi tout le monde est en danger et personne n'est à l'abri.

Que doit-il encore arriver pour agir en faveur des habitants de Gaza ? Combien d'autres vies doivent être perdues ? Combien d'autres personnes doivent être mutilées ? Combien d'autres ? Nous avons besoin d'un cessez-le-feu maintenant. Les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023) ne peuvent être pleinement mises en œuvre en l'absence de cessez-le-feu. Plus nous tardons à nous mettre d'accord sur la nécessité d'un cessez-le-feu, plus le Conseil sera perçu comme un complice dans le conflit qui fait rage à Gaza.

Pour que les choses soient claires, le Guyana demande également la libération de tous les otages capturés le 7 octobre 2023 et des Palestiniens détenus illégalement dans les prisons israéliennes sans avoir été jugés. Bien que les progrès sont à l'arrêt depuis des décennies, la solution des deux États reste la meilleure façon de régler la question palestinienne de manière permanente et durable. La situation actuelle à Gaza met en péril la solution des deux États, surtout au vu des discours de certains représentants du Gouvernement israélien.

Le Guyana demande au Conseil d'agir dès maintenant pour Gaza et pour l'avenir de la Palestine et d'Israël. Un Israël pacifique et stable dépend d'une Palestine pacifique et stable. Les deux ne s'excluent pas mutuellement, et la paix en Palestine et en Israël est cruciale pour une paix et une stabilité durables dans la région du Moyen-Orient.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, ainsi que votre pays ami, le Guyana, de votre direction des travaux du Conseil de sécurité.

Nous remercions également l'Algérie de tous ses efforts et de la déclaration faite il y a quelques minutes par mon frère l'Ambassadeur Bendjama, qui a présenté un projet de résolution au nom du Groupe des États arabes (S/2024/173), mis aux voix à l'instant, concernant la situation grave à laquelle continue d'être confronté le peuple palestinien dans la bande de Gaza, alors qu'Israël, Puissance occupante, poursuit sa guerre génocidaire.

Nous sommes aussi reconnaissants aux 13 membres du Conseil de sécurité qui ont voté pour le projet de résolution. Nous leur adressons en outre nos remerciements pour leur collaboration très étroite avec le Groupe des

États arabes, dirigé par notre frère l'Ambassadeur de l'Algérie, au cours des trois dernières semaines, négociant de bonne foi pour tenter de sauver la vie des Palestiniens de la bande de Gaza et ne pas laisser la catastrophe imminente nous passer au-dessus de la tête et conduire à de nouveaux ravages dans la bande de Gaza. Nous les remercions sincèrement de leurs efforts, de leur position de principe et de leur détermination à exiger un cessez-le-feu mis en œuvre dès maintenant pour sauver des vies, sauver la bande de Gaza et sauver les 1,5 million de Palestiniens qui vivent dans la province de Rafah.

Le projet de résolution a été présenté au Conseil précisément parce qu'Israël poursuit ses attaques et ses violations graves, malgré les appels quasi unanimes de la communauté internationale en faveur d'un cessez-le-feu et les mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice ordonnant à Israël de cesser tout acte de génocide et d'incitation au génocide et de garantir une aide humanitaire au peuple palestinien qui, chaque jour, est confronté à la mort et à la destruction, aux tourments de la famine et aux déplacements forcés et répétés.

Cela fait près de trois semaines que j'ai pris la parole pour la dernière fois devant le Conseil à la suite de la décision de la Cour (voir S/PV.9540), demandant que des mesures soient prises pour veiller à la mise en œuvre des mesures conservatoires, garantir un cessez-le-feu qui protégerait le peuple palestinien et éviter que le déchaînement israélien ne continue de briser des vies humaines. Nos appels sont malheureusement restés sans effet. Entre notre précédente séance du Conseil, le 31 janvier, et aujourd'hui, le nombre de victimes est passé de 26 000 Palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes à près de 30 000 personnes et à plus de 69 000 blessés. Cela signifie qu'au cours des 20 derniers jours seulement, Israël a tué près de 4 000 enfants, femmes et hommes palestiniens supplémentaires. Cela s'est produit en l'espace de 20 jours seulement.

Telle est la conséquence déplorable de l'inaction. Cela signifie que plus de 200 Palestiniens sont tués chaque jour. Cela signifie qu'au terme de la présente séance du Conseil de sécurité, plus de 25 Palestiniens auront été tués. Cela signifie que davantage de bébés seront assassinés, blessés, amputés ou rendus orphelins et que davantage d'enfants mourront de faim, d'hypothermie et de maladie. Cela signifie que la menace de voir à nouveau des familles déplacées de force persiste, que le danger d'une expulsion massive est imminent ou, pire, que les quelque 1,5 million personnes qui se trouvent à Rafah, qui n'ont nulle part où se réfugier et qui ne bénéficient d'aucune protection,

seront massacrées. Cela signifie que l'ensemble de la population de Gaza continue d'être privée de nourriture, d'eau, de médicaments et d'abris essentiels pour atténuer ses souffrances et assurer sa survie. Cela signifie que des vies humaines qui auraient pu être épargnées et sauvées sont au contraire abandonnées à la machine de guerre génocidaire d'Israël, délibérément et sciemment par les personnes qui s'opposent à un cessez-le-feu.

Nous le savons tous. Nous connaissons les chiffres vertigineux. Nous avons entendu les avertissements lancés par le Secrétaire général, les responsables de tous les organismes des Nations Unies présents sur le terrain, des dizaines de rapporteurs spéciaux indépendants et des organisations humanitaires et de défense des droits humains du monde entier. Nous l'avons vu de nos propres yeux dans des images et des vidéos qui ont marqué notre conscience collective et brisé nos cœurs et notre humanité.

Face à la violation éhontée par Israël de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice, la Cour a envoyé un nouvel avertissement en rendant une nouvelle décision le 16 février, rappelant à Israël qu'il est tenu de respecter pleinement les obligations qui lui incombent au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, ainsi que toutes les mesures conservatoires ordonnées par la Cour le 26 janvier. La Cour a également dû rappeler à Israël que ses obligations devaient prendre effet immédiatement.

Voilà bien longtemps qu'il y aurait dû y avoir un accord concernant l'appel à un cessez-le-feu. Quelle limite doit être franchie pour que le Conseil exige enfin un cessez-le-feu ? Qu'y a-t-il de plus grave que le crime de génocide ? Comme l'a dit mon frère Amar, l'histoire jugera durement le Conseil. C'est déjà le cas, car la crédibilité et l'autorité du Conseil sont entamées aux yeux des peuples du monde entier, peut-être de manière irrémédiable. Mais nous ne serons pas complices de cette inaction. Nous avons le devoir, envers notre peuple, de rechercher toutes les voies possibles pour mettre fin aux massacres, aux traumatismes et à la terreur qu'il subit, ainsi qu'aux menaces d'être expulsé de sa terre. Nous ne resterons pas silencieux, et nous userons de tous les moyens d'action légitimes pour honorer nos obligations sacrées, défendre et protéger notre peuple et faire en sorte que justice lui soit rendue. Voilà pourquoi nous revenons sans cesse devant le Conseil de sécurité, l'implorant d'agir pour protéger notre peuple. Voilà pourquoi nous exigeons corps et âme que le principe de responsabilité soit appliqué, en demandant au Conseil, à l'Assemblée générale et à tous les États d'agir conformément à la Charte

des Nations Unies et à toutes les obligations qui découlent du droit international, sans sélectivité et sans exception. Nous ne cesserons d'exiger qu'Israël réponde des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide qu'il commet contre le peuple palestinien. Mais l'application du principe de responsabilité ne doit pas se limiter à de simples paroles dans cette salle. Elle doit être synonyme de conséquences réelles pour le comportement criminel de la Puissance occupante.

À cet égard, je suis rentré hier soir, vers minuit, de La Haye, où des représentants de l'État de Palestine ont paru devant la Cour internationale de Justice pour lui demander justice après plus de 75 ans de Nakba, 56 ans d'occupation belliqueuse, 17 ans de blocus et près de 140 jours d'un siège vengeur et punitif et de massacres perpétrés par Israël à Gaza, qui sont constitutifs d'un génocide. Quels crimes Israël n'a-t-il pas encore commis ? De concert avec un nombre sans précédent de pays, nous avons saisi la Cour pour dénoncer l'impunité d'Israël, qui fait de la vie du peuple palestinien un véritable enfer, et nous avons demandé à ce qu'il soit mis fin immédiatement et totalement à l'occupation coloniale illégale et au régime d'apartheid, qui sont à l'origine de tous les maux dont souffre notre peuple, y compris cette guerre génocidaire. La Cour s'est acquittée de son devoir solennel en agissant rapidement, tant dans l'affaire portée devant elle par l'Afrique du Sud contre Israël en vertu de la Convention sur le génocide qu'en réponse à la demande d'avis consultatif de l'Assemblée générale, ce qui, nous l'espérons, marquera un véritable tournant dans l'application du principe de responsabilité et dans la quête de justice pour le peuple palestinien.

À quel moment le Conseil de sécurité s'acquittera-t-il enfin, lui aussi, de son devoir solennel ? À quel moment le Conseil agira-t-il pour exiger le cessez-le-feu qu'une majorité des autres membres de la communauté internationale réclame depuis des mois ? Le veto opposé au projet de résolution n'est pas seulement regrettable au terme de semaines de consultations avec chacun des membres du Conseil et au vu de la patience inébranlable dont font preuve l'État de Palestine, les États arabes et la quasi-totalité de la communauté internationale, qui réclament depuis des mois un cessez-le-feu, il est absolument irresponsable et dangereux, car il protège encore une fois Israël alors même qu'il commet les crimes les plus choquants et qu'il soumet des millions de civils palestiniens innocents à sa colère et à d'autres horreurs indicibles. Ce n'est pas Israël qui doit être protégé par le recours au droit de veto. Ce sont les enfants, les femmes et les hommes palestiniens qui doivent être protégés dès

maintenant par une action du Conseil. Seul un cessez-le-feu peut donner une chance à la vie et peut permettre la mise en œuvre des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), comme l'a indiqué à juste titre la Présidente du Conseil. Un cessez-le-feu permettrait d'appliquer ces deux résolutions afin que l'aide humanitaire puisse atteindre les millions de personnes désespérées qui en ont besoin, que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres organismes puissent apporter une aide vitale et que nos efforts collectifs puissent tracer la voie de la justice et de la paix. Aussi longtemps que le Conseil ne réclamera pas un cessez-le-feu, il sera considéré non seulement comme manquant à ses devoirs, mais aussi comme complice des crimes horribles dont nous sommes actuellement témoins dans la bande de Gaza.

Le message que ce veto envoie aujourd'hui à Israël est qu'il peut continuer à agir en toute impunité. Israël ne peut pas et ne doit pas échapper à ses responsabilités, et il n'y échappera pas. Nous ne le permettrons pas. Le veto n'exonère pas Israël ni ceux qui le protègent de leurs obligations, ni ici au Conseil de sécurité, ni devant la Cour internationale de Justice, ni ailleurs. Même si le Conseil de sécurité continue de se dérober à ses responsabilités et de voir son action entravée par le recours répété au veto de la part d'un membre permanent, les autres entités du système international assument leurs responsabilités et, un jour, les enfants palestiniens ne seront pas considérés comme une menace démographique, mais comme des enfants qui ont le droit de vivre et de réaliser leurs espoirs et leurs rêves.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Depuis le 7 octobre 2023, le Conseil de sécurité a voté sur de nombreux projets de résolution s'articulant autour du même axe bancal, à savoir l'idée d'un cessez-le-feu. Le terme est constamment employé au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, ainsi que par les fonctionnaires et les organismes des Nations Unies, comme s'il s'agissait d'un remède miracle ou d'une solution magique à tous les problèmes de la région. Depuis 137 jours, la seule solution discutée sur la scène internationale est cette notion absurde de cessez-le-feu. Un cessez-le-feu permettra-t-il aux otages de rentrer chez eux ? Un cessez-le-feu permettra-t-il d'éliminer le Hamas ? Un cessez-le-feu permettra-t-il de désarmer le Hezbollah, les houthistes et tous les autres supplétifs terroristes de l'Iran dans notre région ? Un cessez-le-feu mettra-t-il fin aux ambitions génocidaires des groupes terroristes palestiniens

qui visent l'anéantissement d'Israël ? Nous attendons toujours que le Président Abbas condamne le massacre du 7 octobre. Qu'apportera exactement ce remède miracle qu'est le cessez-le-feu ? Un cessez-le-feu n'aboutirait qu'à une chose, une seule : la survie du Hamas. À l'opposé de l'image qui en est donnée, un cessez-le-feu équivaldrait à une condamnation à mort pour un grand nombre d'Israéliens et de Gazaouites. Être favorable à un cessez-le-feu, c'est être favorable à la survie des terroristes jihadistes qui continueront de massacrer les Israéliens et de faire couler indéfiniment le sang de civils innocents.

Ce n'est pas pour rien que la Cour internationale de Justice a rejeté à l'unanimité et à juste titre la tentative de l'Afrique du Sud de saper le droit d'Israël de se défendre en appelant à un cessez-le-feu. L'idée même qu'Israël se voie refuser ce droit fondamental, alors que le Hamas serait libre de poursuivre sa terreur et de retenir des otages, est moralement impensable car, comme chacun le sait, le Hamas ne lira même pas les projets de résolution du Conseil. Alors, pourquoi certains membres du Conseil sont-ils si déterminés à imposer des mesures néfastes, que la Cour internationale de Justice a refusé de prendre ? Ils connaissent tous les réponses à cette question.

Établir un cessez-le-feu est l'exemple même d'une politique de l'évitement. Instaurer un cessez-le-feu aujourd'hui revient à accorder l'immunité à des tueurs de bébés et à des violeurs. C'est un moyen facile de renvoyer cette question à plus tard. Un cessez-le-feu permettrait au Hamas de se regrouper et de se réarmer, et sa prochaine tentative de génocide contre les Israéliens ne serait plus qu'une question de temps, et non de probabilité. Le Hamas a juré publiquement de commettre les atrocités du 7 octobre encore et encore, jusqu'à l'anéantissement d'Israël. Alors pourquoi le Conseil, qui est chargé de maintenir la sécurité, s'obstine-t-il à aider ces monstres à rester au pouvoir ?

Hier encore, Israël a diffusé des images qui montrent bien que Shiri Bibas et ses deux enfants, Ariel, âgé de 4 ans, et Kfir, âgé de 1 an, ont été emmenés vivants à Gaza. Un enfant de 4 ans et un bébé, entre autres, ont été pris en otage par le Hamas, et pourtant la plupart des membres du Conseil choisissent d'appuyer un cessez-le-feu ; pourquoi veulent-ils les abandonner à Gaza ? Ne voient-ils pas à quel point ce choix est immoral et le précédent que cela créerait pour les terroristes du monde entier ? Ont-ils pensé au bébé Kfir lorsqu'ils se sont prononcés sur le projet de résolution S/2024/173, qui aurait garanti que Kfir et 133 autres otages restent enfermés dans les sombres tunnels de la terreur ?

Les membres du Conseil ont-ils pensé à Noa Argamani ? Le regard horrifié de Noa lorsqu'elle a été violemment séparée de son petit ami, Avinatan Or, et emmenée de force à Gaza à l'arrière d'une moto est devenu un symbole de la détresse des otages. Dans cette vidéo bouleversante, on peut entendre Noa crier et supplier les terroristes de ne pas l'enlever. La mère de Noa, Liora, née Li Chonghong, citoyenne israélo-chinoise originaire de Wuhan, est en phase terminale d'un cancer du cerveau de stade 4. Tout ce qu'elle demande, c'est de pouvoir prendre dans ses bras, Noa, sa fille unique, une dernière fois, avant que la maladie ne l'emporte. Au nom de Liora, Li Chonghong, j'invite donc mon collègue chinois à faire pression sur le Hamas pour qu'il libère Noa afin que sa mère puisse la voir une dernière fois avant sa mort, plutôt que d'insister pour l'instauration d'un cessez-le-feu préjudiciable, qui maintiendra Noa en captivité à Gaza.

Les jihadistes du monde entier constatent que l'organe chargé de garantir la sécurité internationale est disposé à permettre aux assassins et aux violeurs du Hamas de poursuivre leur règne de terreur. Les appels au cessez-le-feu lancés par les membres du Conseil enhardissent le Hamas et lui font espérer qu'il restera au pouvoir. Ces appels ne permettent pas de garantir la sécurité ; ils l'entravent. Peut-être que les membres du Conseil veulent vraiment instaurer un cessez-le-feu ; Israël aussi. Ce sont nos enfants, et non les leurs, qui tombent au combat contre des terroristes assoiffés de sang. Si le Hamas survit, ce sont nos enfants qu'il assassinera à nouveau de sang-froid. Israël envisage l'instauration d'un cessez-le-feu, mais il n'y a qu'une seule formule que nous sommes prêts à accepter : tous nos otages doivent être libérés, et le Hamas doit se rendre.

Le projet de résolution présenté par l'Algérie n'enhardit pas seulement les jihadistes en appelant à un cessez-le-feu, mais il ne condamne pas non plus le Hamas pour ses crimes odieux. Ne pas condamner les atrocités commises par le Hamas est devenu une tradition ici. C'est déplorable. Les nazis du Hamas ont envahi Israël, assassinant délibérément des familles, violant des femmes et des jeunes filles et détruisant tout ce qui leur tombait sous la main. Ce sont des terroristes cruels qui sont fiers de leur inhumanité. Pourtant, pas une seule fois depuis le 7 octobre, ni le Conseil ni aucun autre organe de l'ONU n'a condamné le Hamas pour sa violence. D'aucuns ont évoqué l'histoire dans cette salle. Un jour, lorsque les historiens étudieront les raisons pour lesquelles l'ONU a perdu sa réputation et son influence, l'incapacité de l'Organisation à condamner les terroristes qui massacrent des enfants sera l'une de ces principales raisons. Que l'on veuille bien noter ce que je dis.

Cependant, les conséquences des décisions du Conseil de sécurité se font sentir bien au-delà de cette salle. Alors que le Conseil est incapable de condamner le Hamas, les fonctionnaires des Nations Unies, eux, pensent qu'ils ont davantage de légitimité pour absoudre le Hamas. Il y a quelques jours à peine, le Secrétaire général adjoint, M. Griffiths, a déclaré que le Hamas n'était pas un groupe terroriste mais un mouvement politique. Le meurtre délibéré et barbare de centaines de civils n'est-il pas un acte de terreur ? Le viol systématique des femmes n'est-il pas une forme de terreur ? Décapiter et brûler vifs des enfants, n'est-ce pas pratiquer la terreur ?

Nous savons tous que le Hamas est une organisation terroriste. Pourtant, en restant silencieux face aux crimes du Hamas et en ne les condamnant pas, les membres du Conseil permettent à ces mensonges de prospérer. Leur décision politisée de garder le silence promeut le mensonge selon lequel on peut discuter avec le Hamas et, qu'en fait, il ne s'agit pas de terroristes assoiffés de sang. Et telle est la position que l'ONU adopte et promeut. Mais en tant que Conseil, les membres de cet organe se doivent de condamner le Hamas et ses atrocités pour laver la honte de l'Organisation. Ils doivent le faire au nom des personnes qui ont été massacrées, pour les otages, et par souci de morale et de vérité. Cette décision leur appartient.

Certains de mes collègues ici présents m'ont approché et m'ont demandé pourquoi Israël est aussi critique envers le système des Nations Unies. J'espère que les événements survenus ces dernières semaines leur ont fourni la réponse à cette question. Il y a une semaine, la Rapporteuse spéciale Francesca Albanese a déclaré de manière infamante que les victimes du 7 octobre n'avaient pas été assassinées à cause de leur identité, mais en réponse à la prétendue oppression d'Israël. Ce faisant, elle condamne les victimes et cautionne clairement un acte de terreur.

Mais, pour certains employés de l'ONU, tenir des propos déléatoires ne suffit pas. Des dizaines d'employés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont pris une part active au massacre du 7 octobre, tandis que beaucoup d'autres ont célébré cette attaque sanginaire. Faisal Ali Mussalem Al-Naami, un travailleur social de l'UNRWA, a mis le corps de Jonathan Smerano dans un camion à destination de Gaza. Un centre de données du Hamas était situé directement sous le siège de l'UNRWA à Gaza, connecté à l'alimentation électrique de l'UNRWA, et des tunnels de terreur ont été découverts sous diverses installations et écoles de l'UNRWA, partout. Des 1 300 employés de l'UNRWA à Gaza, 12 %

sont membres du Hamas et du Jihad islamique palestinien, et au moins 236 d'entre eux sont des terroristes actifs dans les branches armées de ces organisations.

Il a été prouvé que l'UNRWA est un maillon essentiel du dispositif terroriste du Hamas, ce qui fait de l'UNRWA elle-même une organisation terroriste. Mais, au lieu d'assumer la responsabilité de la militarisation de cet organisme meurtrier de l'ONU, le Commissaire général Lazzarini a décidé d'affirmer qu'il n'avait pas connaissance de l'emprise du Hamas sur l'Office dont il a la charge. Il s'agit là d'un mensonge flagrant. Israël a mis au jour des tunnels de terreur sous les écoles de l'UNRWA et a fourni des éléments de preuve de l'exploitation de l'Office par le Hamas ; ils sont disponibles sur mon compte X (ex-Twitter). J'ai moi-même envoyé des lettres au Commissaire général de l'UNRWA et au Secrétaire général. Nous les implorons depuis des années de procéder à une fouille complète de toutes les installations de l'UNRWA à Gaza. Or, non seulement ils ont refusé, mais ils ont choisi de faire l'autruche et de nier la réalité. C'est pourquoi toutes les déclarations, tous les rapports ou chiffres fournis par l'ONU ne sont pas fiables. À Gaza, le Hamas est l'ONU et l'ONU est le Hamas.

Cette politique de l'autruche, qui consiste à s'enfouir la tête dans le sable, est le *modus operandi* des responsables de l'ONU. Pourtant, quelle que soit la profondeur du trou creusé, la réalité sur le terrain ne changera pas pour autant. Un acte terroriste est un acte terroriste. Une organisation terroriste est une organisation terroriste. Et une démocratie libérale respectueuse du droit le restera, même si, ici, à l'ONU, pour des raisons politiques, la lumière est prise pour les ténèbres, et le jour pour la nuit.

Ce constat vaut également face à l'aggravation de la situation à la frontière nord d'Israël avec le Liban. Depuis des années – et les membres du Conseil l'ont entendu ici dans cette salle – Israël demande au Conseil d'imposer la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Pourtant, depuis des années, l'ONU opte pour la politique de l'autruche. Hélas, on ne peut plus éluder cette situation. Le temps presse. Ce n'est pas une question d'années, mais de semaines, avant qu'Israël ne soit contraint de faire appliquer lui-même la résolution 1701 (2006).

Hier encore, un drone du Hezbollah a été abattu alors qu'il survolait la mer de Galilée, au cœur d'Israël. Plus de 2 000 missiles et roquettes du Hezbollah se sont abattus sur les villes du nord d'Israël. Et près de 100 000 habitants du nord d'Israël ont été déplacés en raison de la menace que représente le Hezbollah avec, bien sûr, le soutien de l'Iran.

Un cessez-le-feu à Gaza est non seulement destructeur pour Israël et les Palestiniens, mais il permet également de fermer les yeux sur ce qui se passe dans le reste de la région, qu'il s'agisse des attaques incessantes des houthistes contre le commerce maritime, des milices pro-iraniennes qui s'en prennent même aux militaires américains ou des bombardements constants du Hezbollah sur le nord d'Israël. Le temps presse. Et malheureusement, nous serons obligés de prendre des mesures décisives. La terreur ne sera jamais tolérée.

Le Conseil doit mettre la politique de côté dans l'intérêt de son mandat. Un cessez-le-feu qui permet au Hamas de rester au pouvoir est synonyme de mort et de destruction assurées. Fermer les yeux sur les atrocités du Hamas et ne pas les condamner revient à donner du pouvoir aux terroristes du monde entier. Et se concentrer uniquement sur Gaza en détournant le regard de l'agression terroriste dans toute la région conduira à un avenir qu'aucun d'entre nous ne souhaite. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de son mandat. Il doit se ranger aux côtés d'Israël contre les forces du mal. Et il doit regarder la réalité en face. On ne trouve pas la réalité quand on a la tête enfouie dans le sable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre pays ami, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des pays arabes membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), à savoir mon pays, l'État du Qatar, le Royaume d'Arabie saoudite, l'État du Koweït, les Émirats arabes unis, le Sultanat d'Oman et le Royaume de Bahreïn. Nous nous associons à la déclaration qui sera faite sous peu au nom du Groupe des États arabes.

La séance d'aujourd'hui se tient dans des circonstances extrêmement difficiles. La situation dans la bande de Gaza est la pire catastrophe humanitaire que le monde ait jamais connue. Selon les rapports de l'ONU, il n'y a pas d'endroit sûr à Gaza. La quasi-totalité des habitants de la bande de Gaza, soit plus de 2 millions de personnes, sont désormais des réfugiés et risquent la famine. Alors que l'agression de l'occupation israélienne contre nos frères palestiniens se poursuit depuis près de cinq mois, les États membres du CCG tirent la sonnette d'alarme sur l'accélération des attaques militaires contre la bande de Gaza et l'augmentation du nombre de victimes, qui s'élèvent à près de 100 000 personnes, tuées, blessées ou ensevelies sous les décombres, pour la plupart des femmes et des enfants.

Dans ce contexte, nous rappelons les déclarations de fonctionnaires des Nations Unies qui ont souligné n'avoir jamais vu une situation telle que celle qui prévaut actuellement à Gaza, ce qui a conduit le Secrétaire général à s'adresser au Conseil en vertu de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, pour mettre en garde contre le risque d'effondrement du système humanitaire et de l'ordre public à Gaza. Il a également appelé à un cessez-le-feu humanitaire urgent. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023).

Les États membres du CCG condamnent avec la plus grande fermeté les menaces israéliennes concernant le lancement d'une opération militaire contre la ville de Rafah, dans le sud de la bande de Gaza. Nous appelons l'attention sur le fait que ces menaces risquent d'entraîner une escalade de la violence et de déstabiliser la région. Nous condamnons également vigoureusement les tentatives de déplacement forcé de civils et rejetons catégoriquement toute opération militaire dans la ville de Rafah. Nous mettons en garde contre une nouvelle catastrophe humanitaire dans cette ville, qui est devenue le dernier refuge pour des centaines de milliers de personnes déplacées dans la bande de Gaza.

Dans ce contexte, les États membres du CCG regrettent vivement que certains pays donateurs aient suspendu leur financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), compte tenu notamment de la situation humanitaire dangereuse qui règne actuellement, 5 millions de Palestiniens dépendant de l'Office, en particulier dans la bande de Gaza. À cet égard, nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général aux pays qui ont suspendu leur soutien à l'UNRWA pour qu'ils reviennent sur leur décision et rétablissent leur financement de l'Office afin d'éviter que la catastrophe humanitaire ne s'aggrave plus encore à Gaza. Nos États réaffirment leur position inébranlable en faveur de la juste cause palestinienne et du droit légitime du peuple palestinien frère d'établir son État indépendant le long des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Les États membres du CCG se félicitent des négociations en cours sur un accord-cadre en vue d'une nouvelle trêve humanitaire dans la bande de Gaza, lesquelles sont facilitées par mon pays, l'État du Qatar, la République arabe d'Égypte et les États-Unis, afin de libérer les otages et les détenus, de garantir l'acheminement d'un volume plus important d'aide humanitaire et de secours dans la bande de Gaza et de protéger les civils.

Les États membres du CCG regrettent profondément que le Conseil n'ait pas adopté aujourd'hui un projet de résolution (S/2024/173) déposé par l'Algérie et appuyé par le Groupe des États arabes ainsi que par la majorité des membres du Conseil. Ce projet de résolution est humanitaire de par son contenu et conforme au droit international humanitaire. À cet égard, nous tenons à souligner que nos États poursuivront leurs efforts, aux côtés de leurs partenaires à tous les niveaux, pour parvenir à un cessez-le-feu humanitaire immédiat dans la bande de Gaza afin de mettre fin au bain de sang dont sont victimes nos frères palestiniens dans l'enclave, de garantir l'acheminement d'une aide humanitaire et de secours plus importants et de protéger les civils.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes.

À l'entame de mon propos, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre pays, le Guyana, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous remercier d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions l'Algérie, membre arabe du Conseil, d'avoir pris l'initiative de déposer le projet de résolution (S/2024/173) et lui savons gré des efforts qu'elle a déployés tout au long des négociations afin de préserver l'unité du Conseil de sécurité et de parvenir à un consensus sur l'appel à un cessez-le-feu humanitaire immédiat.

Le cessez-le-feu est la mesure la plus urgente à prendre étant donné la situation catastrophique qui règne dans la bande de Gaza et les terribles souffrances humanitaires qu'endure le peuple palestinien en butte à l'agression continue des autorités d'occupation et à leurs crimes de guerre et de génocide incessants. Qui plus est, les autorités d'occupation continuent d'imposer des mesures de châtiment collectif et d'empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire et médicale, de la nourriture, de l'eau, du carburant et de tout autre moyen de survie à Gaza.

Le Groupe des États arabes remercie les États membres du Conseil qui ont contribué de manière positive et constructive aux négociations sur le projet de résolution et qui ont voté pour. Dans le même temps, nous regrettons que le Conseil n'ait pas adopté le projet de résolution ni assumé sa responsabilité juridique et morale en tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous réaffirmons, comme l'ont fait de nombreux pays du monde, membres du Conseil de sécurité et organisations humanitaires et internationales, la nécessité d'instaurer un cessez-le-feu immédiat et d'empêcher

les autorités d'occupation de mettre à exécution leur plan, qui vise plus de 1,5 million de Palestiniens à Rafah, afin d'éviter un nouveau déplacement forcé de Palestiniens et de vider les terres palestiniennes de leurs habitants.

Le Groupe des États arabes considère qu'il est inacceptable, à tous égards, que le Conseil de sécurité reste l'otage de calculs politiques et d'intérêts étroits, alors que les attaques quotidiennes contre le peuple palestinien se poursuivent, aggravant ses souffrances, et que des milliers de personnes sont tuées, y compris des enfants, des femmes, des personnes âgées et des malades.

L'échec du Conseil de sécurité à parler aujourd'hui d'une seule voix et à défendre les principes du droit international, du droit international humanitaire et du droit à la vie envoie une fois de plus le mauvais message à la Puissance occupante et lui donne carte blanche pour poursuivre ses crimes au mépris de la légitimité internationale, tout en se considérant au-dessus de la loi et de toute responsabilité. Cela aggrave également la crise de confiance dans la crédibilité de cet organe important de l'ONU.

Dans ce contexte, le Groupe arabe réaffirme son rejet des politiques qui s'alignent sur les plans des autorités d'occupation et qui cherchent à les protéger, au détriment des milliers de Palestiniens qui sont tués et dont les terres sont volées à la suite de ces plans de déplacement et de colonisation.

Le Groupe arabe réaffirme son rejet de la politique de deux poids deux mesures qui a contribué à la persistance de la question palestinienne et empêché la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes, avec les massacres et exactions contre les Palestiniens et les violations de leurs droits qui en découlent. Le Groupe exige que toutes les questions et situations soient traitées sur la base des mêmes normes et avec le même degré d'engagement. Le Groupe arabe appelle également la communauté internationale et le Conseil de sécurité à assurer la protection des Palestiniens et à accélérer l'entrée et l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza, en application des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Il réaffirme en outre son plein appui aux efforts que déploie la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, M^{me} Sigrid Kaag, pour remédier à la situation humanitaire catastrophique qui règne dans la bande de Gaza.

Les efforts en cours pour parvenir à un accord-cadre pour l'échange de prisonniers et de détenus et pour établir une trêve ne sont pas incompatibles avec la demande d'un cessez-le-feu immédiat, qui ne peut que contribuer à faciliter ces efforts. Il n'y a aucune explication au refus obstiné d'adopter le projet de résolution relatif à cette demande et

de permettre à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de s'exprimer d'une seule voix – à part les efforts du Gouvernement d'occupation pour poursuivre ses opérations militaires et mettre en œuvre son plan visant à chasser les Palestiniens de leurs terres.

À cet égard – et face à cette approche, qui vise à neutraliser le Conseil de sécurité et à l'empêcher d'assumer la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte dans des situations aussi catastrophiques –, on peut s'interroger sur le rôle du Conseil. Quand sera-t-il autorisé à jouer ce supposé rôle et combien de vies innocentes devront être perdues avant que cela ne se produise ? N'est-il pas suffisant de tuer plus de 28 000 personnes, d'en blesser environ 70 000 et d'en déplacer plus de 1,3 million, de détruire toutes les infrastructures, les logements, les hôpitaux, les écoles, les lieux de culte et les bureaux des Nations Unies, et de tuer des dizaines de membres du personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires ainsi que des journalistes ?

Par ailleurs, le Groupe arabe condamne avec la plus grande fermeté les attaques répétées de la Puissance occupante contre les territoires de la Syrie et du Liban, la violation de leur souveraineté et le meurtre de civils innocents, qui portent atteinte à la sécurité, à la paix et à la stabilité dans la région et dans le monde. Le Groupe des États arabes poursuivra ses efforts à tous les niveaux et dans toutes les enceintes pour que la communauté internationale assume ses responsabilités, sans sélectivité ni calculs politiques, afin de contraindre les autorités d'occupation à respecter le droit international et le droit humanitaire international et à mettre un terme à leurs plans et à leurs graves violations contre le peuple palestinien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Ce matin, nous avons de nouveau été témoins d'un exemple flagrant de deux poids, deux mesures. La délégation américaine a fait obstacle, pour la troisième fois, à une tentative d'adopter un projet de résolution du Conseil de sécurité pour instaurer un cessez-le-feu à Gaza, malgré que 13 membres du Conseil de sécurité aient voté pour le projet de résolution algérien (S/2024/173), déposé avec le plein appui des groupes arabe et islamique à l'ONU.

Tout en remerciant l'Algérie, membre arabe du Conseil de sécurité, d'avoir déposé le projet de résolution, ainsi que tous ceux qui ont voté pour, la délégation égyptienne exprime sa frustration et sa déception face à l'obstruction continue de la part des États-Unis des efforts déployés par le principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales pour instaurer un cessez-le-feu.

Quelle est le sens du vote des États-Unis face aux souffrances humaines qui, après 20 semaines de guerre à Gaza, ont atteint un niveau catastrophique ? Comment peut-on parler d'une communauté internationale fondée sur des règles lorsque nos appels à l'application de ces règles tombent dans l'oreille d'un sourd ? L'invocation par le Secrétaire général de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies n'indique-t-elle pas quelles sont les mesures qu'on attend du Conseil de sécurité ? La décision de la Cour internationale de Justice, qui énonce des mesures précises, n'indique-t-elle pas clairement la nécessité immédiate d'un cessez-le-feu ? Les rapports du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient concernant la situation humanitaire catastrophique qui règne à Gaza, notamment à la frontière avec l'Égypte à Rafah, ne suffisent-ils pas à convaincre la délégation américaine de voter pour un cessez-le-feu après 140 jours de conflit et après que plus de 30 000 personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, ont perdu la vie à cause de la guerre injuste à Gaza ?

L'Égypte a été le premier pays arabe à faire la paix avec Israël, et l'Égypte est le pays qui souhaite le plus vivement la stabilité au Moyen-Orient. Alors que le Conseil de sécurité ne parvient toujours pas à mettre fin à la guerre, c'est l'Égypte qui continuera à faire les frais de cette crise, sur les plans politique, humanitaire et de la sécurité. Cependant, l'Égypte est déterminée à travailler d'arrache-pied et sans relâche à tous les niveaux pour mettre fin à l'effusion de sang, arrêter cette guerre destructrice et rétablir un horizon politique afin de réaliser les aspirations des peuples palestinien et israélien à la sécurité et à la stabilité, conformément aux résolutions de la légitimité internationale, et en vue de créer un État palestinien indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

L'Égypte négocie et joue son rôle de médiateur avec le plus grand sérieux – en coordination avec les États-Unis, le Qatar, Israël et la partie palestinienne – pour obtenir la libération rapide des détenus, des otages et des prisonniers palestiniens et pour accélérer l'acheminement d'une aide humanitaire en quantité suffisante afin de mettre un terme à la situation humanitaire catastrophique à Gaza, de sauver nos frères palestiniens du siège injuste qui leur est imposé par les autorités d'occupation israéliennes et de déjouer toutes les tentatives israéliennes d'imposer le déplacement forcé du peuple palestinien, dans le but de liquider leur noble cause.

L'Égypte appelle le Conseil de sécurité et toutes les puissances internationales responsables à sauvegarder l'option de paix grâce à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu. Cela ne fera pas obstacle aux efforts de

médiation en cours, mais contribuera au contraire à la créer les conditions favorables à leur réussite. Négocions et facilitons l'acheminement de l'aide humanitaire, rétablissons le calme et pansons les blessures des blessés – en particulier les enfants orphelins et les mères endeuillées – au lieu de négocier au milieu des destructions et des décombres laissés par la machine de guerre destructrice israélienne.

L'appel de l'Égypte à tous les membres du Conseil est clair et simple : il faut un cessez-le feu maintenant. J'espère que cette fois-ci, aucune partie n'interprétera mal ce message noble et direct, dont le seul but est de protéger les civils, sans aucun calcul politique. L'Égypte met une nouvelle fois en garde contre les dangers catastrophiques qui pèsent sur nos frères palestiniens suite aux plans annoncés par Israël de prendre d'assaut la ville de Rafah. L'Égypte met également en garde contre la détérioration continue de la situation régionale en raison de la poursuite de cette guerre dévastatrice.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la Chine a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Sun Zhiqiang (Chine) (*parle en chinois*) : Tout à l'heure, nous avons entendu le représentant d'Israël poser une question à la délégation chinoise et, en réponse,

je voudrais dire que chaque vie est précieuse et chaque vie a le droit d'être protégée.

En ce qui concerne la référence faite par le représentant d'Israël à la citoyenne israélienne détenue, Noa, sa mère était autrefois une ressortissante chinoise. Récemment, nos diplomates ici à New York ont rencontré les amis de Noa à la demande de la Mission permanente d'Israël. Comme ses amis et sa famille, nous espérons que Noa pourra bientôt rentrer chez elle. En fait, la Chine n'a jamais cessé d'appeler à la libération rapide de toutes les personnes retenues en otage.

Nous espérons donc qu'avec la médiation de l'Égypte et du Qatar, des progrès seront réalisés dans les négociations entre Israël et le Hamas. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la punition collective des civils palestiniens n'est pas la bonne réponse. Cela ne peut être que contre-productif. La seule voie vers la paix entre les deux pays consiste à mettre en oeuvre la solution des deux États afin d'éviter une plus grande catastrophe. La priorité absolue est un cessez-le-feu immédiat. Nous espérons qu'Israël entendra la voix de l'immense majorité de la communauté internationale et, qu'après avoir écouté les déclarations des membres du Conseil et d'autres pays, il prendra la bonne décision plutôt que de changer de sujet.

La séance est levée à 12 h 20.